

# ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT LES BALMES TRANCHE III

## RESIDENCE DES LOISIRS

Siège social  
8 rue Pierre Corneille  
69330 MEYZIEU

### Compte-rendu Assemblée Générale Les Balmes 26 avril 2018

---

#### 1. Participants ou représentés :

67 personnes sont présentes ou représentées. L'assemblée générale est ouverte.

#### 2. Présentation du rapport moral

##### Ventes

Depuis notre dernière Assemblée, nous avons enregistré plusieurs ventes de villas :

- M. et Mme BOREL à M. WATIN AUGOUARD et Mme JEAN, 45 rue Chateaubriand
- M. DUMONT à M. FILLION et Mme CORDIER, 12 rue Baudelaire
- M. HERNANDEZ à M. et Mme KORRI-ISKANDAR, 2 rue Voltaire
- M. et Mme MERLEN à M. DANSET et Mme FURST, 14 rue Voltaire
- M. BOUKHABIA et Mme GAUTIER à M. et Mme ROIGT, 32 rue Voltaire
- M et Mme GARGUILLO à M et Mme LEROY, 43 rue Chateaubriand

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du lotissement.

##### Décès

Malheureusement encore cette année nous avons à déplorer le décès de deux personnes :

- M. ASNAR, 53 rue Chateaubriand
- Mme LALANCE, 25 rue Chateaubriand

##### Démission

Madame EMONET a démissionné du bureau pour raison personnelle. A ce sujet nous faisons appel aux bonnes volontés pour rejoindre le Bureau. Il faudrait deux ou trois personnes afin de pouvoir réorganiser correctement les fonctions de chacun au sein du bureau.

##### Changement de fonctions

Afin d'éviter les doubles fonctions, le Président cède son poste de trésorier. Madame Henriette GUILLOT (31 rue Chateaubriand) est nommée officiellement trésorière au sein du Bureau et c'est elle qui vous présentera les comptes tout à l'heure. Je la remercie de son investissement.

##### Cotisations

Il n'y a pas lieu de modifier le montant des cotisations. Les recettes suffisent à la bonne gestion du Lotissement.

Les 122 co-lotis se répartissent comme suit :

Cotisations

1 F1	11€
4 F2	88€
50 F4	2200€
65 F5	3575€
<b>Ss/Total de :</b>	<b>5874€</b>
SCI Apollinaire	260€
Mairie (SESSAD)	134€
<b>Total de :</b>	<b>6268€</b>

**Solde de cotisations : 6268€ (conforme à la situation financière présentée)**

Provisions travaux :

**122 x 40 €, soit 4880€**

**Solde de provision travaux : 4880 € (conforme à la situation financière)**

Conclusion :

A l'issue de nos contrôles nous sommes en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés sont réguliers en la forme et retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice.

## 5. Approbation des comptes

La situation financière est soumise au vote pour approbation :

**Vote favorable à l'unanimité des présents.**

## 6. Travaux d'éclairage

3 devis ont été établis pour les 19 lampadaires à changer.

Le bureau propose de retenir l'entreprise la moins disante, l'entreprise MONIN, filiale de Colas, pour un montant de 14'656,30 €

**Vote favorable à l'unanimité des présents. La majorité simple des colotis approuve donc la dépense.**

## 7. Rétrocession des rues

Il est proposé que chaque coloti cède sa part de la parcelle 200 (rues Apollinaire, Corneille et Baudelaire) à l'association syndicale, afin que l'association puisse ensuite rétrocéder l'ensemble de la parcelle) la Métropole. Cette proposition est soumise au vote de l'Assemblée

**Vote favorable à l'unanimité des présents.**

## 8. Fibre

Tout le lotissement peut être raccordé à la fibre, via les opérateurs Orange et SFR.

## 9. Questions diverses

**Lecture d'un courrier :** signé de "colotis souhaitant rester anonymes" concernant les "nuisances" liées aux chiens et chats du lotissement se déplaçant d'une parcelle à l'autre. Merci aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser vagabonder dans le lotissement sans surveillance.



## Ralentisseurs

Pour des raisons de sécurité et afin d'essayer de faire ralentir certains conducteurs qui prennent la rue Pierre Corneille pour un circuit de Formule 1 et ne respectant pas le stop, nous avons demandé à la Mairie la possibilité de faire installer des ralentisseurs. Je vais vous lire la réponse de la Mairie.

*Lecture du courrier*

Résumé : Si la mairie dit prendre ne considération l'inquiétude soulevée, aucune intervention n'est programmée. La police municipale sera cependant mobilisée pour effectuer des contrôles de vitesse.

D'une manière générale, il convient à chacun de solliciter la police municipale ou nationale à chaque incivilité constatée, qu'il s'agisse de problèmes liés à la circulation (vitesse excessive, aller-retour intempestifs et bruyants, ...) ou aux nuisances liées au rassemblement de groupes sur l'espace Bigex ou autre espace disponible dans le lotissement. Sans sollicitation directe, la police municipale ne peut intervenir.

## Apéritif de rentrée

Nous avons retenu la date du 30 Septembre 2018 à 11H30 pour notre apéro de rentrée. Vous pouvez déjà prendre note de cette date afin que nous puissions être le plus grand nombre à participer à ce moment de convivialité.

## Chasse aux œufs

Concernant la tenue de la chasse aux œufs, les occupations, les absences et moi-même ayant eu un décès dans ma famille nous n'avons pu nous en occuper. Nous en sommes désolés. C'est pourquoi dorénavant nous ferons appel aux bonnes volontés pour nous aider. Monsieur JAMIN c'est gentiment proposé pour s'en occuper l'année prochaine. Nous l'en remercions.

## 3. Présentation de la situation financière

Le trésorier de l'association se présente.

### Cotisations

Au préalable, Mme Guillot rappelle les règles relatives au règlement des cotisations. En effet, trop de colotis ne payent pas leurs cotisations dans les temps. Un encaissement différé des chèques est toujours possible (il suffit pour cela de le mentionner à la dépose du chèque).

### Présentations des comptes

L'ensemble des versements au fond d'approvisionnement pour travaux a été versé cette année sur le livret A, soit 4'880€ versés, ayant rapporté 8,86€ d'intérêts.

Sur le compte courant, le montant disponible au 31 mars 2018 est de 34'631,79€ dont 14'324€ de fond d'approvisionnement pour travaux (des années antérieures).

Au total, le fond d'approvisionnement affiche un solde de 19'204€.

## 4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Conformément aux statuts de l'association, les comptes de l'exercice 2017 ont fait l'objet d'une vérification menée par : Mme Perret et Monsieur Jamin.

*A - Vérification du grand livre et de la balance.*

Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence.

*B - Vérification du compte bancaire.*

Le solde comptable du dernier relevé du compte courant est bien de : 34631,79 € au 31/03/18

Le solde comptable du dernier relevé du livret A est bien de : 4'898,86 € au 16/02/18

*C - Vérification des inscriptions des dépenses et recettes*

Toutes les écritures des dépenses et recettes ont été vérifiées et pointées avec le grand livre issu de la comptabilité.

Par ailleurs, toutes les pièces justificatives sont bien jointes aux comptes, classées par date d'arrivée.

*D - Pour mémoire*